



La Rèche © Eduardo Soteras / WWF Suisse

Factsheet

Perle de rivière La Rèche (VS)

La Rèche coule dans le magnifique vallon de Réchy, véritable joyau de la nature de par sa beauté et sa diversité. Cette rivière des Alpes valaisannes commence par serpenter paisiblement dans de hauts plateaux marécageux avant de se déverser dans la vallée après une imposante chute d'eau. La Rèche est restée pratiquement intacte jusqu'à aujourd'hui.



Statut de protection:
Suffisant

Originalité

Il a fallu des années de lutte aux protecteurs de la nature pour que le vallon de Réchy soit finalement mis sous protection cantonale. C'est l'un des derniers vallons du Valais à n'avoir pas été défiguré par le tourisme et l'énergie hydraulique. Il est désormais à l'abri de toute exploitation future; la construction de nouvelles installations ou de nouveaux bâtiments est interdite dans le vallon. La Rèche pourra continuer de couler librement.

Le cours d'eau

La Rèche prend sa source au pied de la Maya, et dévale joyeusement le vallon de Réchy pour aboutir dans la vallée du Rhône, au niveau du village homonyme de Réchy. Elle est alimentée par de petits glaciers rocheux et des névés. Dans son cours supérieur, le ruisseau se jette dans le lac du Louché pour ensuite égayer de ses lacets le paysage marécageux unique de l'Ar du Tsan. Plus en aval, elle précipite par-dessus l'arête rocheuse en une cascade spectaculaire jusque dans la vallée.

Ce torrent alpin est très dynamique et coule sans entraves jusqu'au village de Réchy. L'embouchure originelle dans le Rhône a été supprimée: actuellement, la Rèche est détournée dans un canal qui traverse la plaine du Rhône et rejoint le fleuve à Grône. Sept petites prises d'eau sont installées dans son cours inférieur pour l'irrigation des prairies. La Rèche n'est cependant pas exploitée pour l'énergie hydroélectrique, un cas très rare en Valais.

Biotopes et espèces

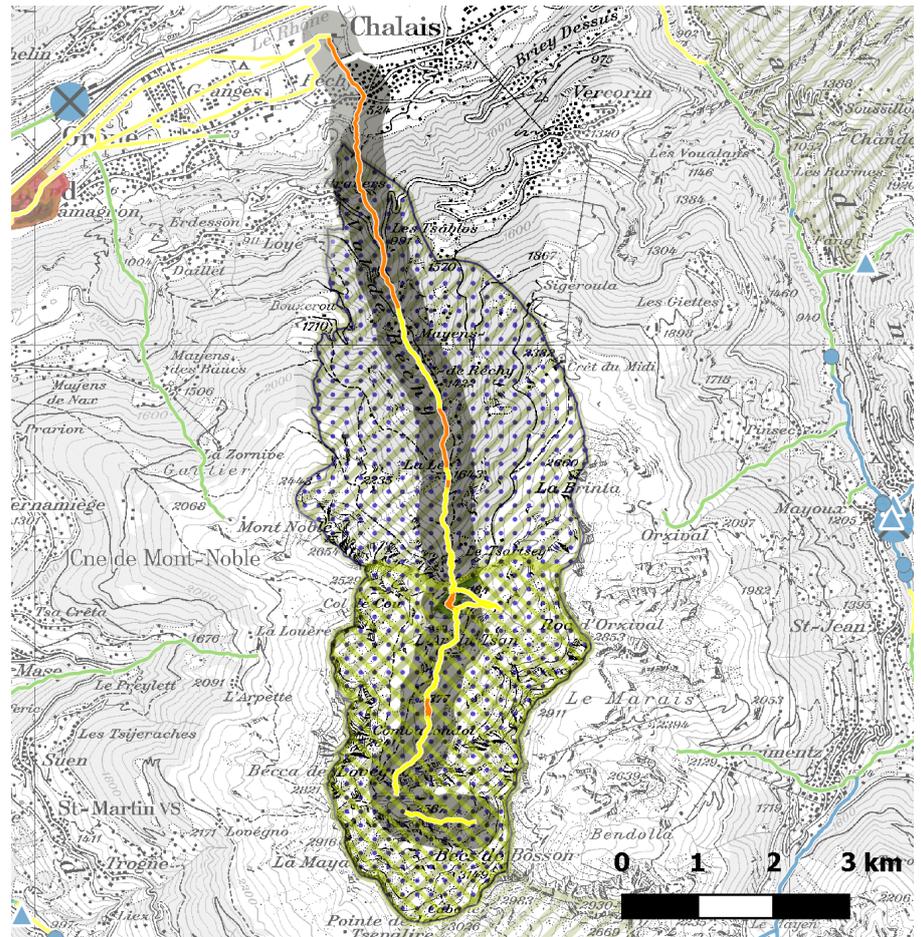
De par sa dynamique et sa structure originelle encore naturelles, la Rèche offre de nombreux biotopes précieux, en particulier des zones alluviales et des marais. Elle abrite une biodiversité alpine typique d'un torrent de montagne et une flore rare, notamment des reliques boréo-arctiques.

Son cours inférieur accueille une grande quantité d'alevins de truite de rivière, et ses berges recèlent des espèces rares de papillons, sauterelles, plantes et oiseaux.

Faits clés

- Type de perle: bassin versant
- Périmètre: tout le bassin versant de la source à Réchy
- Typologie des cours d'eau: torrent alpin méandreux à dynamique élevée, paysage marécageux
- Linéaire perle: 12.8 km
- Milieux naturels: zones humides (bas-marais), sources suintantes
- Espèces: truite de rivière, sauterelles, papillons et oiseaux rares

- Perles de rivière
- Tronçon candidat
- Atteintes au cours d'eau**
- Seuils artificiels
- ⊗ Centrales hydroélectrique
- ▲ Prélèvements d'eau
- Classification cours d'eau**
- Extrêmement précieux
- Très précieux
- Précieux
- Relativement précieux
- Peu précieux
- Les aires protégées**
- National**
- Sites de reproduction de batraciens
- Sites marécageux
- Zones IFP
- Zones OCFH
- Cantonal**
- Biotopes cantonaux



Source fonds de cartes: Office fédérale de topographie

Objectifs à atteindre

Dans la plaine du Rhône, un projet de revitalisation du lit du canal de la Rèche lié au marais de Pouta- Fontana est en cours d'étude. On examine également, dans le cadre de la troisième correction du Rhône, la possibilité de réaliser une embouchure du canal dans le Rhône qui permettrait à la truite de trouver des sites de fraie dans le nouveau lit réaménagé. Enfin il est nécessaire de prendre des mesures en faveur d'une amélioration de la qualité des eaux de la Rèche qui est polluée par les rejets chimiques utilisés dans l'agriculture.

Statut de protection et menaces potentielles

Le marais de l'Ar du Tsan figure à l'inventaire fédéral des bas-marais d'importance nationale depuis 1998. La plaine marécageuse du vallon de Réchy, dans le cours supérieur de la Rèche, a été placée sur la liste des paysages marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale en 1996. Depuis 1998, le vallon tout entier est aussi inscrit dans l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale.

En 2015, la zone a enfin été déclarée réserve naturelle par le canton du Valais. Le bassin versant de la Rèche fait en outre partie de la zone OCFH; cela signifie que les communes reçoivent des contributions de compensation de la part de la Confédération pour renoncer à exploiter l'énergie hydraulique dans ce paysage de valeur.

Les sentiers de randonnées font de cet endroit un lieu apprécié des promeneurs.